

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M23-0019879

178177

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2495

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Taha

Nadia

Date de naissance :

31/07/55

Adresse : R.R.L 22 Le 30 lot 1 ANDALOUZ CITS BOUTIQUE

Tél. :

0661713939

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Taha Nadia

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Uveite Periphtique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des soins	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	
18/08/23	5	INPE: 104107829	
29/08/23	CS	Hôpital Cheikh Zaid - Rabat	
EXECUTION DES ORDÉRANCES		INPE: 104107829	
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture	
PHARMACIE ANOUAL	18/08/23	703,80	
Angle Boulevard d'Anoual et Allée du lion - Casablanca	09/09/23	1074,30	
ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
	G	00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
[Création, remont, adjonction]				
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Mme. Taha Nadia

432.0

1) Valex : 1cp / jr  x 01 mois

~~QG: 2) Pha. 2x3x01 mois~~  Agtex 2/jr } 9H
Alphagan 3)  gttre x2 / jr } 21H
Tobradex 4)  gttre / j. 1j/2 } 9H 30
} 21H 30 x 03 mois

PHARMACIE ANOAL
Place Boujemaa d'Anoual
et Allée du lion - Casablanca
Tel.: 05 22 86 11 20

f = 1074.30

Dr. BENHARBIT Mohammed
Ophtalmologiste
INPE : 101107829
Hôpital Cheikh Zaid - Rabat



VALEX® 500 mg
Valerian extract

432,60

Barcode
6 118001 070596
Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex® 0,30,1% collyre en suspen. 5 ml
AMM N°: 524/18 DMP/21/NTO
Boîte de 1 flacon.
PPV : 35,70 DH
406836 MA

زولامول®
Xolamol®

Lot: AA 0322
Fab: 01 23
Exp: 01 25
P.P.V : 110 DH 70

زولامول®
Xolamol®

Lot: AA 0322
Fab: 01 23
Exp: 01 25
P.P.V : 110 DH 70

زولامول®
Xolamol®

Lot: AA 0322
Fab: 01 23
Exp: 01 25
P.P.V : 110 DH 70



CENTRE D'OPHTALMOLOGIE
CHEIKH ZAÏD

18 AOÛT 2023



Fondation Cheikh Zaid Ibn Sultan
مؤسسة الشيخ زايد بن سلطان

M - tahe Nadie

432,00
152,50
83,60

Valex



x 15)

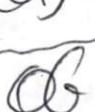
35,70 Polradex



coll

Alle

x 7)



Alle

Alle

x 7)



Alle

Alle

x 7)

Port x 7 03,80

PHARMACIE ANOUA
Angle Boulevard d'Anoua
et Aloudia - Casablanca

Tel: 06 22 80 11 20

Pr. BENHARBIT Mohammed
Ophtalmologiste
INPE : 101107829
Hôpital Cheikh Zaid - Rabat

VALEX® 500 mg

LOT 27/15
E 11/25
B3DH60

83,60 ->

VALEX® 500 mg

152,50 GED

10

VALEX® 500 mg
GED

432,00

Pr. BENHAR
Opta
INPE
Hôpital C



6 118001 070596
Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex® 0,3/0,1% collyre en suspension, 5 ml
AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ N°
Boite de 1 flacon.
PPV : 35,70 DH

406836 MA

Royaume du Maroc

Hôpital Cheikh Zaid
Hôpital Universitaire International



Service Admission/Facturation
Consultation le : 02/09/23 A

IPP : 1660 115 N° de dossier : C234071330

Patient : NADIA TAHA

Montant : 250,00 Dh (deux cent cinquante et xx / 100)

Mode de paiement : Espece

Date d'encaissement : 02/09/2023

Description :

Medecin : C01039 MOHAMMED BENHARBIT

Motif : CONSULTATION RÉGULIÈRE

المملكة المغربية
مستشفى الشيخ زايد
مستشفى جامعي دولي

2 890 665

DI : 3 299 708..

Chelkh Zaid
Admission - Facturation
N°73
Hôpital Universitaire International
Assurance
CLIENTS PAYANTS

Paiement effectué à la CAISSE OPHTA

Le reliquat éventuel sur les avances est restitué du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.
Délai du résultat Test COVID-19 à partir de 48 heures.

Cachet du caissier :

N° 2193384

المملكة المغربية
مستشفى الشيخ زايد
مستشفى جامعي دولي

2 872 515

DI : 3 278 684....

Royaume du Maroc
Hôpital Cheikh Zaid
Hôpital Universitaire International



Service Admission/Facturation
Consultation le : 28/07/23 A

IPP : 1660 115 N° de dossier : C234047385

Patient : NADIA TAHA

Montant : 250,00 Dh (deux cent cinquante et xx / 100)

Mode de paiement : Espece

Date d'encaissement : 28/07/2023

Description :

Medecin : C01039 MOHAMMED BENHARBIT

Motif : CONSULTATION RÉGULIÈRE

Paiement effectué à la CAISSE OPHTA

Le reliquat éventuel sur les avances est restitué du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.
Délai du résultat Test COVID-19 à partir de 48 heures.

Assurance
CLIENTS PAYANTS

Cachet du caissier :

N° 2178328

Hôpital Universitaire International
Admission - Facturation
N°73
Hôpital Cheikh Zaid